

Formation initiale des élu(e)s du CSE en Santé, sécurité et conditions de travail (Entreprises de 50 salariés et plus)

Public

- Elus (titulaires et suppléants) du CSE

Durée

- 5 jours soit 3 jours + 2 jours (35 heures)

Horaires

- 9 h à 17 h

Lieu

- FIAP - 30, rue Cabanis
75014 PARIS

Personnes en situation de handicap

- Tous nos lieux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite avec un accès aux salles de formation par ascenseur adapté pour contenir un fauteuil.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente handicap (Lise Tel : 06 60 10 48 67) pour vérifier la faisabilité, quelle que soit la nature du handicap.
- Des ajustements en matière de durée et de rythme pourront être envisagés.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre d'actions de formation

Agréé par le ministère du Travail pour la formation SSCT des élus au CSE

Objectifs

- Maîtriser le rôle et les attributions du CSE en SSCT
- Exercer ses missions en matière de prévention des risques professionnels
- Comprendre le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- Développer les aptitudes à déceler et à mesurer les risques professionnels et ses capacités d'analyse des conditions de travail

Programme de formation

Premier module (3 jours)

1. S'approprier les principes en SSCT

- Enjeux de la santé et sécurité au travail
- Principes de prévention
- Distinction entre le travail prescrit et le travail réel
- Responsabilités de l'employeur

2. Maîtriser les missions et moyens du CSE en SSCT

- Attributions du CSE en matière de SSCT
- Informations et documentations en SSCT
- Réunions du CSE portant sur la SSCT
- Droits d'alerte
- Consultations du CSE (PAPRIACT, projets importants, nouvelles technologies, etc.)
- Recours à des experts
- Autres moyens du CSE : affichage, heures de délégation, etc.

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL
INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692

Modalités d'évaluation

- Pré-requis : Aucun
- Evaluation : évaluation des connaissances au fil de la formation grâce à des quiz et des cas pratiques.
- A l'issue de la formation : remise d'une attestation de formation est remise

Prix Inter-entreprises

- 1 895 €/ personne/net de taxes
- Remise de 10 % à partir de 2 inscrits

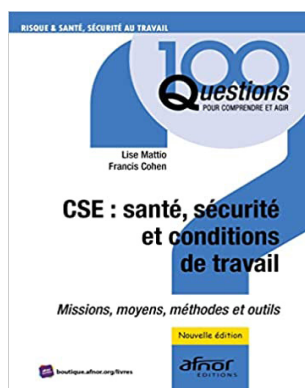
Intra-entreprise

- Devis sur demande

Formatrice

Spécialisée dans la formation des représentants du personnel en SSCT, habilitée par l'INRS pour la formation «Initiation à la prévention des risques psychosociaux».

Co-auteur de 100 questions sur le CSE : Santé, Sécurité et CT - Editions AFNOR - août 2022



3. Repérer et prévenir les risques professionnels

- Caractéristiques d'un risque professionnel
- Actions de prévention
- Focus sur certains risques : troubles musculosquelettiques , travail sur écran, bruit, ambiance thermique, etc.

4. Comprendre les risques psychosociaux (RPS)

- Mécanismes du stress au travail et de ses effets sur la santé
- Recensement des facteurs de RPS
- Distinction des trois niveaux de prévention

5. Solliciter les acteurs en santé au travail

- Acteurs internes (réfèrent sécurité, salariés, etc.)
- Acteurs externes (médecin du travail, CRAMIF/CARSAT, etc.)

6. Focus sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

- Rôle du CSE sur l'actualisation du DUERP
- Forme et contenu (unités de travail, gravité, fréquence, etc.)
- Mise à jour du DUERP et délais de conservation

7. Organiser et conduire une inspection

- Méthodologie et outils
- Distinction entre travail réel et travail prescrit
- Restitution et conclusions de l'inspection

Second module (2 jours)

8. Retour d'expérience

- Questions/réponses sur les cas rencontrés par les participants au cours de la période inter-session

9. Réaliser des enquêtes

- Cas de recours aux enquêtes
- Déroulement d'une enquête
- Pratique de l'arbre des causes
- Mesures de prévention pour éviter la reproduction de l'accident

10. Réagir et agir en cas de faits de harcèlement

- Évolution de la réglementation
- Rôle du référent «harcèlement»
- Moyens d'action des représentants du personnel

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL
INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692